

02A-212002760-20170224-DELIBERATION176-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2017



Commune de Serra di Ferro
Cumuna di Sarra di Farru

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2017

Présidence : Monsieur Antoine GIORGI

Nombre de membres			Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
7	11	9	17 février 2017

N° 17/6

Objet : aménagement de l'agence postale communale – plan de financement

L'an deux mil dix-sept, le 24 février, à 16h30, le Conseil Municipal de la Commune de Serra di Ferro s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur Antoine GIORGI.

Présents : Monsieur Jean ALFONSI, Madame Marie-Pierre BARTOLI, Monsieur Dominique BARTOLI, Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Jérôme LEONETTI, Madame Coralie MANCINI, Monsieur Jean-Baptiste SANTONI

Absents ou excusés : Monsieur Olivier BURESI, Madame Martine Chiarelli

Pouvoirs : Madame Ilana PERETTI a donné pouvoir à Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Martin VALENTINI a donné pouvoir à Monsieur Jérôme Leonetti

Secrétaire : Madame Marie-Pierre BARTOLI

Le Maire propose au conseil municipal d'engager une opération d'aménagement de l'agence postale communale afin de contribuer au maintien des services publics en zone rurale. Ces travaux permettront également la mise en place d'un nouveau service : le retrait d'argent liquide pour tous les usagers.

Le montant des travaux et aménagements s'élèverait à 35 700 € HT

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Subventions	%	Euros
Conseil Départemental de la Corse du Sud	40 %	14 280 € HT
DETR	40 %	14 280 € HT
Commune	20 %	7 140 € HT

Le Conseil Municipal, ouï le Maire en son exposé et après en avoir délibéré l'autorise à engager les démarches auprès des différents partenaires afin d'obtenir les soutiens nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
A. GIORI

